

DES DÉROGATIONS EXISTENT

Sous réserve de respecter le cahier des charges*, les propriétaires forestiers, les agriculteurs et leurs ayants droit peuvent procéder à des chantiers d'incinération de

1

LES PROCÉDURES À SUIVRE



* À télécharger sur dfci-aquitaine.fr

** Consultable sur dfci-aquitaine.fr

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

- » Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du Massif des Landes
- » Arrêté préfectoral pour la prévention des incendies de forêt en Dordogne

ATTENTION
LES INCINÉRATIONS SONT SUSPENDUES
SI LE VENT EST SUPÉRIEUR À 18 KM/H
AINSI QU'EN PÉRIODE D'ÉPISODE DE
POLLUTION DE L'AIR.



DFCI AQUITAINE
contact@ardfci.com – dfci-aquitaine.fr

